



Est ce que bailleur peut répercuter une augmentation de loyer apr

Par **maloya**, le **01/02/2008** à **15:45**

Bonjour,

Est ce que bailleur peut répercuter une augmentation de loyer après coup.
Je m'explique l'agence immobilier a oublié de faire l'augmentation de loyer sur l'avis de paiement sur 5 mois et elle me réclame maintenant la différence sur mon avis de Janvier.
Pouvez-vous me dire si c'est légal ou si je peux refuser de payer ?

Merci

Par **Erwan**, le **01/02/2008** à **22:05**

Bjr,

il y a sans doute une clause d'indexation du loyer dans votre bail. Le bailleur peut en outre vous réclamer tous les arriérés pendant cinq ans. Donc, il faut payer...

Pour toutes les sommes payables par échéances ne dépassant pas un an (vous payez votre loyer chaque mois), la prescription est de cinq ans.

Si vous avez des difficultés de trésorerie, demandez donc à payer la régularisation sur plusieurs mois.

Par **maloya**, le **11/02/2008** à **18:41**

Merci beaucoup Erwan pour ces informations !